



**Administration générale de
l'aide à la jeunesse et du
centre pour mineurs dessaisis
(AGAJcmd)**

*Service général des IPPJ et des
EMA*

*Direction de la Coordination et de
l'Inspection des IPPJ et des EMA*

AVOCATS.BE
Rue Haute, 139

1000 BRUXELLES

Via

Madame Nicole CLAREMBAUX,
Directrice générale adjointe experte

Votre correspondante :

Nathalie MONQUIGNON,
Directrice

✉ nathalie.monquignon@cfwb.be

Nicole CLAREMBAUX
Signature simple
18/08/2023 15:49:15

Vos références

Nos références

Annexes

VD/NC/NM/18-08-23

**OBJET : Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse :
Règlements d'ordre intérieur des IPPJ et documents pour le jeune
consultables sur le site Internet de l'Aide à la Jeunesse**

Madame, Monsieur,

L'article 18 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 juillet 2019 relatif aux Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse prévoit qu'à l'issue de son entretien d'accueil, tout jeune confié à une IPPJ reçoive le règlement d'ordre intérieur, ainsi qu'un document d'information, rédigé par l'administration dans un langage accessible, contenant les informations suivantes :

- Les étapes et le déroulement de la mesure d'éloignement dont il fait l'objet, les rôles des membres du personnel de l'IPPJ dans sa prise en charge, ainsi que les rapports dont il fera l'objet et les destinataires de ceux-ci ;
- Les coordonnées de son avocat et son droit à communiquer avec celui-ci ;
- La mission et les coordonnées du délégué général aux droits de l'enfant et de la commission de surveillance, ainsi que les modalités selon lesquelles il peut la saisir ;
- Les explications relatives à ses droits et obligations prévus par le décret du 18 janvier 2018 et par l'AGCF du 3 juillet 2019, et en particulier les modalités de contestation ;
- Ses droits en matière de traitement de ses données personnelles, particulièrement dans le cadre des différents registres prévus par la réglementation.

Je vous informe que les règlements d'ordre intérieur et les documents d'information pour le jeune, réalisés par le Service de l'Inspection des IPPJ, en collaboration avec les IPPJ, sont consultables sur le site de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse et du centre pour mineurs dessaisis, via le lien suivant :

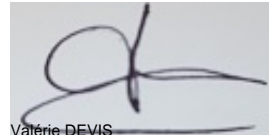
<https://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=9089>.

Ils sont ainsi mis à disposition de tout service et toute personne intéressés.

La Direction de la Coordination et de l'Inspection des IPPJ et des EMA reste à votre disposition pour toute question relative à ces documents.

Je vous souhaite bonne réception de la présente information et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

Valérie DEVIS



Valérie DEVIS
Signature simple
21/08/2023 08:51:08

Administratrice générale